

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Art. P100



La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

SACOBEL B.V.
Takkebijsters 15H
4817BL Breda
Pays-Bas

qui déclare que l'équipement de protection individuelle :

P100 – gilet de signalisation fluo-jaune, 2 bandes horizontales 3M rétroréfléchissantes cousues

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

Directive 89/686/CEE – concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux EPI

EN ISO 20471:2013 – vêtements à haute visibilité, méthodes d'essai et exigences

suite à l'examen UE de type (module B), effectué par l'organisme :

Satra
Organisme notifié n°0321

qui a établi l'attestation d'examen UE de type :

1514, Issue 8, Extension 2

Fait à Breda, le 21/04/2018
Par Maurits KOLSTEREN, directeur général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maurits Kolsteren', is written over a faint, large gear-like watermark in the background.